



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2023**

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rosaria Sarine VELLA, Vice-Présidente.*

Présents : Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Yasmine GONAY, Martine RAFFORT, Claude CHALVIN, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Maurice BERNARD.

Pouvoirs : Guy GENET, Président à Rosaria Sarine VELLA, Vice-Présidente, Christian GUÉNÉ à Christian RIZZARDI.

Absente excusée : Claire DOMELAND

Abxente : Séverine GALBRUN

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX – Adjointe de direction du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 19 avril 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procurations :	02
Votants :	11

Votes exprimés

Votes pour : 10  
Votes contre : /  
Abstention : /

2023\_13\_DEL

**Objet : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2022 (ERRD) - Budget Annexe de l'EHPAD « Clos Besson ».**

**Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/2017 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R.314-211/216/217/219/223/224/225/232/233/240/242 du CASF,

**Considérant** les éléments présentés à l'ERRD 2022,

**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ADOPTER L'ERRD 2022 de l'EHPAD ainsi que suit :**

**Compte de Résultat Prévisionnel**

Total des charges	2 453 871.30
Total des produits	2 522 471.05
<b>Résultat comptable prévisionnel</b>	<b>68 599.75</b>

**Tableau de passage des résultats à la Capacité d'Autofinancement (CAF)**

Résultat comptable prévisionnel excédent	68 599.75
Dotations aux amortissements	29 937.19
Quotes-parts des subventions	- 437.50
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>98 099.44</b>

**Tableau de Financement Prévisionnel**

Augmentation des capitaux propres	2 124.38
Augmentation des dettes financières	12 377.90
<b>Total des ressources (A)</b>	<b>112 601.72</b>
Insuffisance d'autofinancement	
Remboursement des dettes	13 876.99
Immobilisations corporelles	42 018.47
<b>Total des emplois (B)</b>	<b>55 895.46</b>

**Variation du fonds de roulement**

<b>Apport au fonds de roulement (A-B)</b>	<b>56 706.26</b>
---	------------------

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice – Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS, Guy GENET,  
et par délégation, la Vice-Présidente,

*Vella*

**Rosaria Sarine VELLA**



*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*